



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24010973

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

08 -01- 2024

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0407 735 837**

Nom

(en entier) : **GEFCO BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue du Parc Industriel 27, 7822 Ghislenghien (Ath)**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale écrite tenue le 22 décembre 2023

(...)

1. L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de GEFCO U.K. Limited, représentée par son représentant permanent, Monsieur Christian Allezy, en sa qualité d'administrateur de la Société, et ce avec effet à compter du 20 décembre 2023.

2. Enfin, l'assemblée générale des actionnaires décide à l'unanimité de donner mandat à Maître Wouter Lauwers, Maître Kristof Sloomans, Maître Colette Hachez, Madame Annick Garcet, Madame Chloë Everaert, ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem, chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux présentes décisions et, en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin. Le cabinet d'avocats KPMG Law SRL ne prend pas de décisions à cet égard, mais est chargé de fournir son assistance technique pour l'accomplissement des formalités administratives nécessaires.

(...)

Pour extrait conforme
Kristof Sloomans
Avocat / Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).